

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

**Délibération de la Commune de PLANFOY
Séance Ordinaire du 9 octobre 2023**

Le neuf octobre deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 3 octobre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. LOUBET Cédric, Maire

Nombre de conseillers	
en exercice	15
présents	12
votants	14
absents	3
exclus	0

PRESENTS : Cédric LOUBET, Maire, Mme RAPHARD Nadine, 1ère adjointe, M. GIRAUD Noël, 2ème adjoint, Mme BRAULT Christine, 3ème adjointe, Mme DURIEUX Maria, M. BEAL Cyrille, Mme OLLIER Marie-Anne, M. GEORJON Sébastien, Mme CLUZEL Annabelle, M. BONNICI Vincent, M. FRASZCZAK Matthieu, et M. Pierre-Antoine BONNET, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Mme Christine GACHE, M. JOURJON Nicolas et Mme GAMBINA Aurore

POUVOIRS : Mme Christine GACHE donne pouvoir à M. Pierre-Antoine BONNET
Mme GAMBINA Aurore donne pouvoir à Mme Maria DURIEUX

SECRETAIRE DE LA SEANCE : Mme Nadine RAPHARD

REF : D-2023.10.09-10

OBJET : APPROBATION DES TARIFS DU SERVICE DE CANTINE SCOLAIRE

Madame Christine BRAULT, 3^{ème} adjointe, indique que depuis la rentrée scolaire, un nouveau prestataire de cantine prend en charge les repas de la cantine. Il s'agit de « Ethic Table », qui est à même de répondre à l'exigence de qualité et de proximité avec du Bio, du local et du « fait maison », tout en pouvant assurer le nombre conséquent de repas à fournir.

Ce changement de prestataire a pour conséquence une hausse du prix du repas.

Depuis la rentrée scolaire, le budget de la commune a absorbé cette hausse.

Elle propose d'appliquer une augmentation de 15 % sur les tarifs de la cantine scolaire dès le mois de janvier comme suit :

Prix du repas enfant résident PLANFOY :

Quotient familial	Prix du repas
QF ≤ 750	3.62 €
751 à 1200	4.25 €
1201 à 2000	4.83 €
2001 à 2500	5.46 €
2501 à 4000	6.05 €
QF ≥ 4001	7.25 €

Prix du repas enfant non résident :

Quotient familial	Prix du repas
QF ≤ 4000	6.05 €
QF ≥ 4001	8.45 €

Prix du repas adulte : 5.30€

Prix du repas non commandé : majoration + 5 €

Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2024.

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité, les tarifs proposés.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme

Planfoy, le 9 octobre 2023

Le Maire
Cédric LOUBET

Le secrétaire de séance
Nadine RAPHARD



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Nadine Raphard".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201725-20231009-D-2023-10-09-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2023

Affichage : 14/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

